

Cahier des clauses administratives particulières (CCTP)

Annexe : Plan RDC avec zones Zootechnie Externalisation

Objet : prestation de gestion partielle d'une plateforme zootechnie

Lieu d'exécution :

Institut des Neurosciences Paris Saclay (NeuroPSI)
CEA Paris-Saclay
Bâtiment 151
91400 SACLAY

Contexte

L'Institut des Neurosciences Paris-Saclay (NeuroPSI), créé en 2015 et issu de la fusion de plusieurs unités de recherche, est une unité mixte de recherche de l'Université Paris-Saclay et du CNRS (UMR 9197) dirigée par François Rouyer, directeur de recherche Inserm. Le laboratoire regroupe environ 260 personnes (25 équipes de recherche, des services communs et plateformes). NeuroPSI se consacre aux neurosciences fondamentales, à toutes les échelles d'analyse, de la molécule à la cognition et de l'embryon à l'adulte. Les équipes de recherche du NeuroPSI sont organisées en trois départements scientifiques pour étudier les circuits neuronaux, de leur émergence aux comportements qu'ils contrôlent, à différentes échelles et avec une multitude d'approches théoriques et expérimentales.

Le présent marché a pour objet de confier à un prestataire extérieur une partie de la gestion de la Zootechnie de NeuroPSI.

La prestation comprend le soin aux animaux, l'entretien des locaux, la gestion des élevages et les activités de laverie. Le titulaire doit assurer la continuité du service.

L'objet du marché :

- La prestation de base comprend la réalisation des prestations de zootechnie en EOPS et A2, laverie, entretien des locaux, ainsi que la surveillance quotidienne des animaux y compris les jours non ouvrés.

La plateforme zootechnie est localisée dans le bâtiment 151 sur le campus du CEA, situé sur le plateau de Saclay. Elle s'étend sur une surface de 2400 m², comprenant 74 pièces, réparties en 4 zones. Seules les zones EOPS, A2, Laverie et les couloirs de la zone PSI-CO sont concernées par le besoin exprimé. Un vestiaire et un poste informatique seront mis à disposition des zootechnien(ne)s du prestataire.

1. Activités de zootechnie

1.1. Descriptif des locaux et du matériel

Les 2 zones se retrouvent en Annexe 1 Plan animalerie terrestre RDC (pour Zone « A2 », et Zone « EOPS rongeurs ») et Annexe 2 RDC Bâtiment 151 (la zone encadrée en rouge).

- **Zone EOPS**

- 3 pièces d'hébergement équipées de :
 - 13 portoirs simple face, et 1 de 48 cages ventilées Allentown (IVC),
 - 2 portoirs double face de 96 cages ventilées Allentown (IVC)
- Soit une capacité maximale de 1 090 cages. Occupation actuelle de 798 cages.
- Abreuvement par biberons individuels.
 - Surface totale de la zone EOPS : 252.7 m²
 - 1 hotte de change par pièce
 - Espèce hébergée : Souris
 - Statut sanitaire : Exempt d'Organismes Pathogènes Spécifiques
 - Équipements de protection individuels du personnel : charlotte, masque, combinaison, surchaussures, gants, cache-barbe (fournis par NeuroPSI)
 - Manipulation des animaux à la pince pour le change
 - Matériels autoclavés en entrée ou décontaminé par un SAS chimique
 - Registre des animaux sur le logiciel ANIBIO

- **Zone A2**

- 2 pièces d'hébergement équipées de :
 - 1 portoir simple face de 64 (souris)
 - 1 portoir simple 9 cages (rat) ventilées Allentown (IVC)
- Soit une capacité de 73 cages (64 cages souris et 9 cages Rat). Occupation actuelle de 35 cages.
- Abreuvement par biberons individuels.
 - Surface totale de la zone A2 : 77.8 m²
 - Espèces hébergées : Souris et Rats

- Statut sanitaire : Conventionnelle
- Équipements de protection individuels du personnel : charlotte, blouse verte autoclavable, surchaussures, gants, masques (fournis par NeuroPSI)
- Manipulation des animaux à la main.
- Matériels autoclavés en sortie
- Fréquence de change : hebdomadaire
- Registre des animaux sur ANIBIO
- Pas de tâches de gestion de lignées dans cette zone.

1.2. Descriptif des activités

• *Entretien des animaux :*

- Change des cages et des biberons de façon hebdomadaire
- Distribution d'eau et de nourriture hebdomadaire
- Évacuation des matériels sales et des déchets vers la laverie
- Réapprovisionnement des zones en matériels stérilisés, nourriture et boisson, enrichissements selon les consignes des utilisateurs
- Après chaque change, nettoyage et désinfection de la zone d'hébergement (sols) et des matériels utilisés (hottes, chariots) ; produits et matériels de nettoyage fournis par NeuroPSI
- Surveillance du bien-être animal (signalement par mail dès la constatation des animaux en souffrance et réalisation des soins et éventuellement de l'euthanasie). La décision de l'euthanasie ne pourra être prise qu'après la validation de l'utilisateur et/ou de la responsable de la zootechnie)
- Réception et mise en cage des animaux entrants (livraison de fournisseurs) 1 à 2 fois par semaine, à jour fixe
- Sortie des animaux des zones (EOPS et A2) via demande sur ANIBIO.

• *Gestion des élevages (zone EOPS uniquement) :*

- Mise en œuvre des consignes sur demande de services via le logiciel ANIBIO
- Mise en accouplement
- Relevé des naissances quotidiennes
- Sevrage, sexage des animaux
- Identification et prélèvements pour génotypage :
 - Réalisation de biopsies, prélèvement de tissus au niveau de la queue (animaux entre 7 et 10 jours)

- Identification des animaux : tatouage de phalange, bague d'oreille
- Euthanasie des animaux : appareil à CO2, dislocation cervicale
- Observation des animaux
- Tenue quotidienne des registres des animaux via le logiciel ANIBIO.
- Inventaire mensuel des élevages par lignée (comptage physique des cages et remise à jour d'ANIBIO) et informations aux utilisateurs.
- **Gestion des animaux en expérimentation (Zone A2 uniquement)**
 - Surveillance des animaux selon les consignes des utilisateurs et transmission des informations en temps réel. (Naissances, sexage, surveillance accrue post chirurgie)
- **Surveillance quotidienne des conditions d'hébergement :**
 - Contrôle et enregistrement des paramètres physiques (température, hygrométrie, ventilation)
 - Tenue des cahiers de visites et d'incidents (mises bas, biberons, état des animaux)
 - Visite de surveillance des zones d'hébergement.
- **Entretien des zones d'hébergement :**
 - Entretien des sols 1 fois/semaine (aspirateur et serpillière) : 300 m²
 - Nettoyage des poignées et contours de portes 1 fois/semaine
 - Entretien des hottes de change 1 fois/semaine (aspiration préfiltre) 1 par salle soit 5 hottes
 - Aspiration des préfiltres des portoirs ventilés tous les 15 jours : de 1 à 2 par portoir (17 portoirs)
 - Lavage des portoirs ventilés 1 fois/an chaque portoir (17 portoirs).
- **Passages de surveillance réglementaires jours non ouvrés (HNO) :**
 - Vérification des paramètres environnementaux
 - Vérification de la présence d'eau et de nourriture en quantité suffisante et ajout si besoin
 - Vérification du bien-être animal
 - Relevé des naissances quotidiennes.

2. Activités de laverie

2.1. Descriptif des locaux et du matériel

La zone se retrouve en Annexe 1 Plan animalerie terrestre RDC (pour « Laverie

animalerie »)

- Une cabine de lavage « ATLANTIS EVO » Tecniplast pour les cages d'une capacité de 130 cages par cycle de 6 minutes
- Une ligne de traitement de biberons Tecniplast d'une capacité de 2 paniers de 18 biberons par cycle de 3 minutes
- 2 autoclaves double entrée MATACHANA pour le matériel de l'EOPS (Habilitation Autoclave obligatoire)
- Un autoclave double entrée MATACHANA pour le matériel de l'A2 (Habilitation Autoclave Obligatoire).

2.2. Prestation demandée

- Vidage et lavage des cages rongeurs sales et de leurs accessoires pour l'ensemble des zones de l'animalerie (Conventionnelle, EOPS, A2, Quarantaine)
- Vidage, lavage stérilisation remplissage des biberons
- Lavage des fonds de cages oiseaux
- Garnissage des cages de litière propre
- Stérilisation par autoclavages des matériels des zones EOPS, A2 et Quarantaine. (Minimum 6 autoclave par semaine)
- Stérilisation par sas chimique pour l'ensemble des matériels non autoclavables (2 à 4 sas à lancer par semaine)
- Évacuation des litières sales et des déchets dans les poubelles de la plateforme de zootechnie
- Réapprovisionnement en produits détergents des machines à laver, quand nécessaire
- Nettoyage de la laverie en fin de service (200 m2) : balayage tous les jours et nettoyage du sol au moins 1 fois/semaine. Une autolaveuse est à disposition pour les sols.
- Entretien des sols des zones annexes (stockage : environ 110 m2) : aspiration 1 fois/semaine et lavage 1 fois tous les 2 mois
- Entretien des matériels et équipements :
 - Nettoyage des filtres de la hotte de vidage 1 fois par semaine
 - Entretien de la ligne de biberons, nettoyage du filtre 1 fois par semaine
 - Lancement du cycle de nettoyage de la cabine de lavage, nettoyage du filtre 1 fois par semaine

Volume moyen actuel de cages et accessoires à traiter par semaine :

- 1 600 cages souris
- 50 cages rats
- 12 plateaux de fonds de cages oiseaux par semaine

3. Entretien des locaux et zones de circulation

- Entretien 1 fois/semaine des sas d'entrée des zones (Pièces N°65, 300, 311,401,404, 413), des vestiaires, des couloirs propres et sales (430 m2)
- Entretien des sols des couloirs de la zone comportement (1 fois par mois surface totale 280 m2) selon le planning établi par la responsable de la zootechnie.

Voir Plan « Plan RDC avec zones Zootechnie_Externalisation» Les zones sont identifiées grâce à un surlignage Vert.

Matériel à disposition : autolaveuse autotractée à guidage manuel

4. Suivi de la prestation

Outre les contacts quotidiens entre l'équipe de zootechnicien(ne)s du prestataire et la responsable de la plateforme de zootechnie, le suivi quantitatif et qualitatif de la prestation sera assuré :

- Par des réunions mensuelles entre le chef de projet du titulaire et la responsable de la zootechnie ;
- Par des réunions semestrielles entre les directions des deux parties
- Et autant que de besoin, si la situation l'exige

L'effectif des personnels nécessaires pour assurer la prestation est estimé à 4 personnes à temps plein. Ce personnel doit être qualifié pour les actes de zootechnie (au minimum une formation réglementaire Expérimentation Animale Niveau Opérateur), être expérimenté (au moins une personne avec deux ans d'expérience au minimum dans la gestion d'une plateforme de zootechnie) et avoir l'habilitation à l'autoclave.

Le personnel affecté à la prestation doit être dédié au laboratoire. Le prestataire doit s'engager à mettre à disposition un personnel de remplacement aux compétences et qualifications équivalentes en cas d'absence de plus de 48h. Une attention particulière sera portée sur le statut sanitaire de l'agent de remplacement s'il doit intervenir dans les zones d'hébergements.

Le prestataire met en place sous un délai de 3 mois après la notification du marché, l'ensemble des procédures à réaliser de façon journalière/hebdomadaire/mensuelle/annuelle. Ces procédures sont à disposition dans chacune des zones dans lesquelles ils interviennent.

Le prestataire s'assure que tout nouveau zootechnicien(ne) a pris connaissance de ces procédures dès son arrivée ainsi que leur formation au fonctionnement de la plateforme de zootechnie de NeuroPSI.

Le prestataire fournit à la responsable de la plateforme de zootechnie, un planning mensuel des astreintes et des périodes de congés de l'équipe.

La responsable de la zootechnie fait un bilan avec le responsable de l'équipe sur site de façon hebdomadaire en fin de semaine afin de contrôler la réalisation des prestations.

5. Utilisation des matériels mis à disposition

Dans le cas où les zootechnicien(ne)s du prestataire endommagent ou cassent le matériel mis à leur disposition, les réparations ou le remplacement sont à la charge du prestataire (Autolaveuse, cabine de lavage, autoclaves, IVC, aspirateur, ligne de biberons, ...).

Chaque Zootechnicien(ne)s du prestataire possède un badge d'accès au bâtiment et aux zones de la plateforme de zootechnie, en cas de perte, ils doivent prévenir la responsable au plus tôt afin que le badge soit désactivé.